

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

*Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe*


Arrivée n°
NUM2020-9620NUM
Enregistrée le **09/11/20**

Nous, Alain CAYMARIS,
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade ;
- VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios fixés en 2007 aux nouvelles dénominations suite à la refonte des grades ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du 07 septembre 2020.

ARRÊTONS

Article 1^{er}: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date de nomination
THOMAS Pascal	Adjoint administratif au 10 ^{ème} échelon depuis le 04 mars 2020	1 ^{er} décembre 2020

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE*Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe*

Nous, Alain CAYMARIS,
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade ;
- VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios, fixés en 2007, aux nouvelles dénominations des grades suite à la refonte de la catégorie C ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du 29 avril 2019.

ARRÊTONS

Article 1^{er}: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date de nomination
CAZENEUVE Christophe	Adjoint technique au 06 ^{ème} échelon depuis le 08 février 2020	1 ^{er} décembre 2020
GUIGONNET Philippe	Adjoint technique au 10 ^{ème} échelon depuis le 22 septembre 2020	1 ^{er} décembre 2020

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE*Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe*

Nous, Alain CAYMARIS,
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade ;
- VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios fixés en 2007 aux nouvelles dénominations suite à la refonte des grades ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du 07 septembre 2020.

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date de nomination
MARCOS Krystel	Adjoint d'animation au 07 ^{ème} échelon depuis le 19 avril 2020	1 ^{er} décembre 2020

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE*Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe*

Nous, Alain CAYMARIS,
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;
- VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade ;
- VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios fixés en 2007 aux nouvelles dénominations suite à la refonte des grades ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du 07 septembre 2020.

ARRÊTONS

Article 1^{er}: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Situation actuelle	Date de nomination
BRÉNIER Raphaël	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe au 07 ^{ème} échelon depuis le 1 ^{er} août 2019	1 ^{er} décembre 2020